7, Rue de Thionville
75019 Paris
Tél. : 01 40 30 30 10
Mail : contact@copropriete-formation.fr

Formation J103 : « Comprendre les points de vigilance liés aux spécificités de certaines copropriétés neuves»

Titre : Comprendre les points de vigilance liés aux spécificités de certaines copropriétés neuves

Objectifs pédagogiques :

- Identifier le fonctionnement des copropriétés sous régime contractuel de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA).
- Définir les spécificités des copropriétés dans le périmètre d'une Association Syndicale Libre (ASL) ou d'une Association Foncière Urbaine Libre (AFUL).

Prérequis : Connaître le fonctionnement général d'une copropriété (rôle de l'AG, du CS et du syndic).

Public : Agents territoriaux, Opérateurs et Tout professionnel souhaitant se former sur le fonctionnement de la copropriété, des ASL, des AFUL et des spécificités des copropriétés neuves.

Effectif : Minimum 2 participants – Maximum 12 participants

Modalité et délais d'accès :
Retrouvez les dates des prochaines sessions sur www.copropriete-formation.fr

Durée : 1/2 journée (3,5 heures)

Format : Présentiel et distanciel - inter-entreprise ou intra-entreprise.

Intervenant : Expert de l'ARC

Méthodes et moyens pédagogiques :
Les supports mobilisés sont multiples : documents et ouvrages publiés par l'ARC, textes législatifs - Partages d'expérience, études de cas proposées par le formateur - Les participants peuvent également proposer des cas pratiques. À l'issue de la formation, guides et/ou dossiers techniques sont transmis aux participants.

Modalités d'évaluation :
- Avant la formation, une évaluation des prérequis des participants est réalisée (questionnaire, quiz…)
- Tout au long de la formation, le formateur valide la progression pédagogique des participants à l'aide d'outils d'évaluation (test, questionnaire etc..).
- À l'issue de la formation, les participants complètent un questionnaire d'évaluation des acquis de la formation (évaluation à chaud).
- À l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction (à chaud) est complété par le participant.
- 3 à 6 mois après la formation l'entreprise ou le participant complète un questionnaire (à froid) sur la mise en pratique des acquis.

Tarif : 720€ net de taxe par participants en inter | Sur devis en Intra

Personne en situation de Handicap : Contacter notre référente handicap Mme Viktoria LAURENT institut-formation@copropriete-formation.fr.

Copropriété & Formation

7, Rue de Thionville
75019 Paris
Tél. : 01 40 30 30 10
Mail : contact@copropriete-formation.fr

Contenu pédagogique :

I. Mise en place d'une copropriété neuve et les règles particulières qui l'accompagnent

1. Mise en copropriété d'un immeuble bâti ou vente en VEFA (vente sur plan) : naissance de la copropriété
2. Lien entre le syndic provisoire et le promoteur, la place de l'acquéreur
3. La première assemblée générale
4. Les fondamentaux d'une livraison et les garanties construction (parties communes et parties privatives)
   - Les différentes garanties
   - Les délais de prescription
   - Le rôle du syndic et du conseil syndical
   - L'expertise judiciaire

II. Fonctionnement, conséquences et risques juridiques et financiers lorsque la copropriété est intégrée dans une autre structure juridique

1. Immeuble ou structure en volume
2. ASL et AFUL
   - Règles générales de fonctionnement
   - Spécificité des copropriétés intégrées dans le périmètre d'une ASL
3. Union de syndicats